

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Environnement/Voirie

La commission s'est réunie le 25 août pour mettre en place les aménagements provisoires Rue de Foignard et Route de Noirliu. Ces aménagements resteront en place pendant deux mois, avec une mesure de la vitesse pour comparer avec la situation précédente. Cette période d'essai permettra aux riverains de faire remonter en mairie leurs retours, positifs ou négatifs.

Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est faite avec la même équipe enseignante. 60 enfants sont présents pour l'année scolaire 25-26. Ils sont répartis de la manière suivante :

- Classe maternelle : 20 enfants avec Noam ROUX
- Classe CP – CE1 : 16 enfants avec Florence MESLET
- Classe CE2 – CM : 24 enfants avec Christophe BLANCHARD (Directeur de l'école)

III – Suppression du poste ATSEM 2^{ème} classe ;

La promotion de Céline FUZEAU au grade d'ATSEM 1^{ère} classe étant effective, il est nécessaire de fermer le poste ASTEM 2^{ème} classe.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour fermer le poste ATSEM 2^{ème} classe.

IV – Autorisation d'absences pour évènements familiaux ;

Les jours d'absence pour événements familiaux ont été validés par le Comité Social et Technique du Centre de Gestion 79. Il sera donc applicable dès la validation de notre délibération et pourra donc être remis à tous les agents.

Motifs d'absence	Nombre de jours
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables
Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption au foyer de l'agent	3 jours pris à compter de la naissance ou jour ouvrable qui suit la naissance et de manière continue
Maladie très grave du conjoint, du partenaire pacsé ou concubin, d'un enfant, des parents et beaux-parents	3 jours ouvrables
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Décès du conjoint, du partenaire pacsé, du concubin, des parents ou beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès d'un enfant âgé de 25 ans ou plus	12 jours ouvrables
Décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans, d'un enfant lui-même parent quel que soit son âge, d'une personne de moins de 25 ans dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente	14 jours ouvrables Cette ASA de 14 jours s'accompagne d'une ASA complémentaire de 8 jours, qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès.
Décès des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Soins à un enfant malade de moins de 16 ans (ou sans limite d'âge pour les enfants handicapés)	1 fois les obligations hebdomadaires de service de l'agent concerné + 1 jour**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le nombre de jours tel que présenté ci-dessus.

V – DSI : adhésion au service en 2026 + achat matériel informatique

Le matériel informatique est obsolète pour l'intégration du nouveau pack OFFICE 365. Pour assurer le renouvellement de ce matériel et pour la mise en place des sauvegardes, nous pouvons adhérer au service DSI de l'Agglo2B. Le changement du copieur et du téléphone pourrait être inclus.

Coût en investissement :

Type	Montant HT
NAS (serveur de stockage)	827,00 €
Ordinateur portable	740,00 €
Double écran + station d'accueil	250,00 €
Téléphone mairie + licence	137,00 €
Téléphone bureau Maire + licence	137,00 €
Casque téléphone + câble	122,00 €
Borne Wifi	219,00 €
Switch	161,00 €
TOTAL HT	2 593,00 €

Coût annuel en fonctionnement :

Type	Montant TTC
Adhésion service commune DSI	853,00 €
Boite mail Christelle + Licence office 365 + logiciels (52,60€ X 12)	632,00 €
Boite mail Mairie	Gratuite
Boite mail Nathalie (6,62€ X 12)	80,00 €
Boite mail Périscolaire/ cantine	Gratuite
Boite mail Alban (6,62€ X 12)	80,00 €
Boite mail Service Technique	Gratuite
Location copieur reconditionné A3 couleur (70,52€ X 1,2 X 4)	339,00 €
TOTAL TTC	1 984,00 €

Economie annuelle en fonctionnement :

Type	Montant HT
Sauvegarde informatique (Click Droit)	240,00 €
Copieur noir & blanc (SBS)	430,00 €
TOTAL	670,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour adhérer au service DSI pour un montant de 1 984,00 € TTC, et acquérir le matériel nécessaire pour un montant de 2 593,00 € HT.

VI – Agglo2b : convention mutualisation formation 2025/2029

Une nouvelle convention permettant à nos agents de bénéficier des formations organisées par l'Agglo2B nous est proposée pour la période 2025/2029.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la convention de mutualisation formation 2025/2029.

VII – Nouveau lotissement et cheminement piétonnier

L'emplacement imaginé pour le futur lotissement, dans le prolongement des Ouches jusqu'à la route de Foignard, pourrait ne pas être entièrement constructible car situé en zone humide. Une étude complémentaire va être effectuée par le service Urbanisme de l'Agglo2B pour avoir une approche plus précise de cette situation.

Un chemin piétonnier est existant depuis la Route de Noirliu jusqu'à la Rue de Foignard, avec une partie privée (parcelle propriété de M. André MAURY). M. MAURY accepte de nous vendre le terrain nécessaire aux conditions définies lors de précédentes transactions similaires (2€/m²). La commission Environnement se rendra sur place pour évaluer cette situation.

VIII – DM n°2 Budget Général : erreur imputation

Cette DM fait suite à une erreur de saisie du budget.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 65 657348		8 000,00
D F 65 65748	8 000,00	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative par virement de crédit.

IX – Convention avec le Tennis Club Nueilaubargenton 2025/2026

Le TCNA souhaite poursuivre l'utilisation de la salle des sports le mardi soir et le dimanche comme actuellement, et aimerait disposer aussi d'un créneau supplémentaire : le jeudi à 18h00.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la convention en ajoutant le créneau du jeudi soir, avec les mêmes dispositions financières (100 € par an pour l'électricité).

X – Questions diverses

Les trois architectes retenus en phase 1 pour la réhabilitation de la Mairie/Salle socio-éducative/Cantine sont venus visiter les locaux le 5 août et vont pouvoir rendre leur dossier complet pour le 29 septembre 2025.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Il est possible que le prochain mandat municipal dure sept ans au regard de l'agenda électoral.

Le contrat à durée déterminée de Sandra THIN est renouvelé pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Une étude est en cours pour la réhabilitation de la caserne de pompiers de Bressuire. Les communes desservies en premier appel pour Bressuire apporteraient un soutien financier (montant fixé à 20 % du projet HT et au prorata du nombre des interventions effectuées). Pour St Aubin du Plain, selon un premier chiffrage, le montant s'élèverait à environ 15 000 €. Le conseil accepte le principe pour participer au financement de cette réhabilitation.

Le rapport d'activités 2024 du SVL a été remis, pour information, à tous les membres du Conseil.

L'entreprise Trans Océan, située à La Basse Onglée, a installé depuis quelques mois des algécos pour ses bureaux. La commission Environnement va se rendre sur les lieux pour évaluer cette situation. Ce point sera repris lors d'un prochain conseil.

M. JACQUE, propriétaire du lieu-dit Les Rainières, souhaiterait nous vendre le chemin qui relie la voie communale de Bois Roux au village Les Rainières avant son départ à la retraite (parcelle D527). La commission va se saisir de cette proposition pour mesurer l'intérêt de cet achat.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

